ID: 035-213501232-20240506-DEL202405003-DE



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

SEANCE DU 06/05/2024

DATE DE CONVOCATION : 30/04/2024 CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S): Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Loïc HERVOIR, Marie-Hélène AUBREE, Laurent KERIVEL, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Ronan GUIBERT, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN, Magali POISSON-VANNIER, Jacques ESTEVE

PROCURATION(S): Patricia PERSAIS donne pouvoir à Norbert SAULNIER, Nathalie BLOMMAERT à Aurélie SAULNIER, Nathalie DREAN à Marie-Hélène AUBREE, Géraldine TRONCA à Loïc HERVOIR

ABSENT(S): Mickaël TANGUY (excusé), Fabrice GAUBERT (excusé), Florence GOURMELEN, Emmanuelle PELLETIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Fabienne HEMERY

Aménagement du territoire 2024.05.003 ATTRIBUTION DU MARCHE DE REHABILITATION DES TAMPONS D'ASSAINISSEMENT

M. Yannick TRINQUART, Adjoint à l'Aménagement et au cadre de vie, informe le conseil municipal de la nécessité de rénover l'ensemble des tampons, actuellement en béton, du réseau d'assainissement de la commune, qui seront remplacés par des tampons en fonte. Un appel d'offres a été lancé en ce sens. Le budget nécessaire à cette opération a été inscrit au budget primitif assainissement 2024.

3 entreprises ont remis leur offre avant la date limite du 29 mars 2024 indiquée au règlement de la consultation. Après analyse des offres, suivant les critères définis dans le cahier des charges du marché, l'offre de l'entreprise la mieux disante est celle de la société SRAM TP, pour un montant total de 191 520,00 € TTC.

La commission aménagement réunie le 17 avril 2024, au vu du rapport d'analyse des offres présenté, propose de retenir l'entreprise SRAM TP.

La commission consultative des marchés réunie le 6 mai, avant la séance du conseil municipal, a rendu un avis favorable à cette proposition.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer le marché de réhabilitation des tampons du réseau d'assainissement.

Vu le CGCT,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le budget primitif du budget assainissement 2024,

Vu les offres reçues,

Vu la commission aménagement du 17/04/2024,

Vu la commission consultative des marchés du 06/05/2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer le marché de réhabilitation des tampons du réseau d'assainissement à la société SRAM TP, pour un montant de 191 520,00 € TTC,
- AUTORISE le Maire à signer le marché et tout document se référant à cette décision.

Le Maire, Norbert SAULNIER

Le/La secrétaire de séance,

R.F. Certifié exécutoire Mis en leme le Villaire de Villaire